

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Volksrechte, Beziehungen zu internationalen Organisationen
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Benteli, Marianne
Bovey, Audrey
Brändli, Daniel
Bühlmann, Marc
Eperon, Lionel
Füzesséry, Alexandre
Hirter, Hans
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien
Unbekannt, Autor
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Bovey, Audrey; Brändli, Daniel; Bühlmann, Marc; Eperon, Lionel; Füzesséry, Alexandre; Hirter, Hans; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Volksrechte, Beziehungen zu internationalen Organisationen, Postulat, 1991 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Institutionen und Volksrechte	1
Volksrechte	1
Aussenpolitik	3
Beziehungen zu internationalen Organisationen	3
Entwicklungspolitik	7
Wirtschaft	7
Geld, Wahrung und Kredit	7
Internationale Finanzinstitutionen	7
offentliche Finanzen	8
Indirekte Steuern	8
Bildung, Kultur und Medien	8
Kultur, Sprache, Kirchen	8
Sprachen	8

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
WTO	Welthandelsorganisation
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
NGO	Nichtregierungsorganisation
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
IWF	Internationaler Währungsfonds
EU	Europäische Union
UNEP	United Nations Environment Programme
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
UNDP	United Nations Development Programme
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
ERSB	Europäischer Ausschuss für Systemrisiken
EG	Europäische Gemeinschaft
ILO	Internationale Arbeitsorganisation
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
IOK	Internationales Olympisches Komitee
UNSOCM	United Nations Special Commission
UNPROFOR	Schutztruppe der Vereinten Nationen
IFOR	Implementation Force
SFOR	Stabilisation Force
UNFPA	Bevölkerungsfonds der Vereinten Nationen
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
WB	World Bank / Weltbank
UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East

ONU	Organisation des Nations unies
OMC	Organisation mondiale du commerce
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
ONG	Organisation non gouvernementale
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
FMI	Fonds monétaire International
UE	Union européenne
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CEE-ONU	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CERS	Comité européen du risque systémique
CE	Communauté européenne
OIT	Organisation internationale du travail
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
CIO	Comité International Olympique
UNSCOM	United Nations Special Commission
FORPRONU	Force de protection des Nations unies
IFOR	Implementation Force
SFOR	Force de stabilisation
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
BM	Banque Mondiale
UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Institutionen und Volksrechte

Volksrechte

POSTULAT
DATUM: 02.06.1993
HANS HIRTER

In seiner Antwort auf ein Postulat Caccia (cvp, TI) versicherte der Bundesrat, dass er die **Weiterführung der politischen Statistik** durch das Bundesamt für Statistik für **notwendig** erachte.¹

POSTULAT
DATUM: 15.12.1994
HANS HIRTER

Die Frage, ob und wie der Ausgang von Wahlen und Volksabstimmungen durch publizierte Ergebnisse von **Meinungsumfragen** beeinflusst wird, lässt sich nicht eindeutig beantworten. Immerhin bestehen in einigen Staaten gesetzliche Vorschriften über den Mindestabstand zwischen den letzten Veröffentlichungen und dem Wahl- resp. Abstimmungstag. In der Schweiz halten sich die Meinungsforschungsinstitute freiwillig an eine Frist von zehn Tagen. Diese Vorsichtsmassnahme droht nun durch die allgemeine Einführung der brieflichen Stimmabgabe, welche bereits drei bis vier Wochen vor dem Urnengang ausgeübt werden kann, bedeutungslos zu werden. Ständerat Büttiker (fdp, SO) lud deshalb den Bundesrat ein, die eventuellen Auswirkungen von während Kampagnen veröffentlichten Umfrageresultaten wissenschaftlich abklären zu lassen. Der Ständerat überwies sein Postulat gegen den Willen des Bundesrates, der für diese Thematik kein Geld ausgeben wollte.²

POSTULAT
DATUM: 21.03.2014
MARC BÜHLMANN

Das Postulat der FDP, mit dem Grundlagen für ein **klareres Verhältnis zwischen Völkerrecht und Landesrecht** geschaffen werden sollen, wurde im Nationalrat in der Frühjahrsession stillschweigend angenommen. Es verlangt eine Prüfung der Idee eines obligatorischen Referendums für völkerrechtliche Verträge mit verfassungsmässigem Charakter und der Idee einer Hierarchie völkerrechtlicher Normen nach demokratischer Legitimation: Verträge (und Verfassungsartikel) mit obligatorischem Referendum würden gegenüber Verträgen (bzw. Gesetzen) mit fakultativen bzw. keinem Referendum höher gewichtet. Mit dem obligatorischen Referendum würde also ein Parallelismus geschaffen und Konfliktfälle zwischen Normen des Landesrechts und des Völkerrechts könnten entsprechend der Normstufe besser gelöst werden. Der Bundesrat war bereit, den Auftrag anzunehmen, und verwies in seiner Antwort auf seine Botschaft zur Volksinitiative „Staatsverträge vors Volk“, wo er einen vom Parlament allerdings abgelehnten Gegenvorschlag unterbreitet hatte, der das obligatorische Referendum für verfassungsändernde völkerrechtliche Verträge vorgesehen hätte.³

POSTULAT
DATUM: 21.03.2014
MARC BÜHLMANN

Die **Jugendsession** war Gegenstand eines vom Nationalrat angenommenen Postulates von Mathias Reynard (sp, VS). Ein Bericht des Bundesrates soll aufzeigen, wie man den Anliegen der Jugendlichen, die jeweils in Form von Petitionen eingereicht werden, besser gerecht werden kann. In der Regel entfalten die Petitionen nämlich kaum politische Wirkung. Dies kann als Desinteresse ausgelegt werden, was die Einrichtung 'Jugendsession', die das politische Engagement Jugendlicher fördern, desavouiert. Der Bundesrat hatte die Annahme des Postulates beantragt, in seiner Antwort aber auf seine Stellungnahme zu einer Interpellation Reynard verwiesen, wo er klar gemacht hatte, dass eine bevorzugte Behandlung der Petitionen aus der Jugendsession aus staatspolitischen Gründen nicht möglich sei, und dass hier vielmehr die parlamentarischen Kommissionen, welche die Petitionen behandelten, gefordert seien. Die Jugendsession 2014 fand Mitte November statt; die Jugendlichen diskutierten über die Position der Schweiz in Europa, über Rassismus und über Jugendarbeitslosigkeit.⁴

POSTULAT
DATUM: 26.09.2014
MARC BÜHLMANN

Das Postulat von Karl Vogler (csp, OW), das vom Bundesrat einen Bericht fordert, mit dem Möglichkeiten für eine **Erhöhung der Hürden für das Einreichen von Volksinitiativen** aufgezeigt werden sollen, wurde vom Bundesrat zur Annahme empfohlen. Vogler schlug neben der Erhöhung der Unterschriftenzahl und der Verkürzung der Sammelfristen – Forderungen, die im Berichtsjahr von zahlreichen Kommentatoren unterstützt wurden – auch vor, dass Unterschriften künftig nur noch im Gemeindebüro abgegeben werden sollen. Allerdings beiläufig wurde die Regierung in

ihrer Stellungnahme zu betonen, dass die bundesrätliche Empfehlung der Annahme des Begehrens nicht gleichzusetzen sei mit der Annahme von Forderungen zur Errichtung von höheren Hürden. Vielmehr könne mit dem Bericht das Initiativrecht analysiert und optimiert werden. Dies würde auch die aktuellen Diskussionen über Umsetzung, Ungültigkeit und Funktion der Volksinitiative allgemein bedienen. Die befürwortende Haltung des Bundesrates zu einem Postulat führt normalerweise zu dessen stillschweigender Annahme im Parlament. Allerdings wurde das Begehren von Toni Brunner (svp, SG) bekämpft, was bedeutet, dass es im Rat noch diskutiert werden muss. Diese Diskussion fand allerdings 2014 nicht mehr statt. Ein weiterer Vorschlag zur Eindämmung der Über-Nutzung des Instrumentes "Volksinitiative" wurde Anfang November von Alt-Bundeskanzlerin Annemarie Huber-Hotz vorgebracht. Sie schlug vor, Volksbegehren Interessengruppen vorzubehalten, die nicht in der Regierung vertreten sind. Die ursprüngliche Idee der Volksinitiative sei es, einen Kanal für Minderheitenanliegen zu gewährleisten, die sich sonst kein Gehör verschaffen können. Dies sei für Regierungsparteien, die Volksbegehren immer mehr auch als Wahlvehikel missbrauchen würden, sicher nicht der Fall.⁵

POSTULAT

DATUM: 18.12.2015
MARC BÜHLMANN

Das Postulat Vogler, das einen Bericht zu einer möglichen **Erhöhung der Hürden für das Einreichen von Volksinitiativen** gefordert hätte, wurde Ende 2015 abgeschrieben. Weil das vom Bundesrat zur Annahme empfohlene Begehren bekämpft worden war, war es nicht stillschweigend überwiesen worden. Eine Diskussion zum Thema fand im Nationalrat allerdings nicht statt, womit die Forderung von der Traktandenliste gestrichen wurde, weil sie seit mehr als zwei Jahren hängig gewesen war.

POSTULAT

DATUM: 16.06.2016
MARC BÜHLMANN

Nachdem die Motion Quadri (lega, TI) im Nationalrat praktisch keine Unterstützung fand, zog Thomas Aeschi (svp, ZG) gleichentags sein Postulat mit einem ähnlichen Anliegen zurück. Aeschi wollte prüfen lassen, ob die **Einführung eines Finanzreferendums** nötig sei. Gerade die Abstimmung über die Beschaffung des Kampfflugzeuges Gripen habe gezeigt, wie wichtig ein Mitspracherecht der Stimmbevölkerung bei Ausgabenbeschlüssen des Parlamentes sei. Der Bundesrat hatte noch im August 2014 in seiner ablehnenden Antwort geltend gemacht, dass die Diskussion um ein Finanzreferendum schon mehrere Male in den letzten Jahren ins Leere geführt habe.⁶

POSTULAT

DATUM: 27.02.2018
MARC BÜHLMANN

Die **Chancen von «Civic Tech» nutzen** will Damian Müller (fdp, LU). Der Luzerner Kantonsvertreter bemängelt die Strategie des Bundesrates für eine digitale Schweiz, die im gleichnamigen Bericht lediglich E-Voting als Instrument für eine Bereicherung der politischen Partizipation mittels Digitalisierung betrachte. Der Begriff «Civic Technology» bezeichnet Informationstechnologien mit denen das politische Engagement und die Beteiligung von Bürgerinnen und Bürgern gefördert werden soll. Müller regte an, dass der Bundesrat in einem durch sein Postulat verlangten Bericht darlegt, welche weiteren Möglichkeiten es gäbe: Digitale Technologien könnten zum Beispiel auch die Anhörungen und Vernehmlassungen oder die Interaktion mit Behörden sowie mit Politikerinnen und Politikern vereinfachen. Eine Weiterentwicklung des demokratischen Systems, auch ausserhalb von E-Voting und E-Government, sei zwingend nötig.

Der Bundesrat begrüßte das Postulat und schlug vor, einen gemeinsamen Bericht zum Postulat Müller und zum im Nationalrat bereits im Mai 2017 angenommenen Postulat Hausammann (Po. 17.3149) zu verfassen. Markus Hausammann (svp, TG) hatte damals angeregt, die Vernehmlassungsverfahren effizienter zu machen. Bundeskanzler Thurnherr machte in der Debatte freilich darauf aufmerksam, dass Digitalisierung kein Selbstzweck sei und man immer auch abwägen müsse, was an Zeit zu gewinnen und an Gehalt zu verlieren sei. Demokratie dürfe nicht mit dem «Messen der politischen Tageslaune» verwechselt werden. Der Rat nahm das Postulat stillschweigend an.⁷

Aussenpolitik

Aussenpolitik

POSTULAT

DATUM: 21.06.1991
ANDRÉ MACH

Plusieurs députés ont demandé au Conseil fédéral de contribuer au processus de **paix au Moyen-Orient**. La motion Bäumlin (ps, BE), demandant la création d'un groupe de travail ayant pour tâche d'élaborer une nouvelle politique pour le Moyen-Orient (transmise comme postulat) et le postulat Dietrich (pdc, BE) (91.3017), signé par 101 parlementaires, priant le gouvernement d'inviter les représentants des peuples du Moyen-Orient à tenir une conférence en Suisse, ont été acceptés par le Conseil national. Suite à un postulat de la commission des affaires étrangères sur la contribution de la Suisse aux efforts de paix au Moyen-Orient (91.3082), le Conseil fédéral a indiqué que l'offre d'accueillir des conférences internationales a été faite à plusieurs reprises. Il a aussi mentionné le soutien de la Confédération à différentes opérations de paix de l'ONU.⁸

POSTULAT

DATUM: 24.03.1995
LIONEL EPERON

La Chambre basse a transmis un postulat Haering (ps, ZH) invitant le Conseil fédéral à renforcer l'engagement de la Suisse en faveur de la **promotion et du maintien de la paix** dans le monde en permettant, à cette fin, une augmentation des ressources en personnel et en moyens financiers et en effectuant un travail d'information auprès du public. Plus concrètement, le texte propose notamment d'accroître le soutien financier de la Confédération en faveur de l'ONU, de l'OSCE, du CICR et du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, ainsi que de favoriser les interventions diplomatiques et les envois de personnel qualifié, tant militaire que civil.⁹

POSTULAT

DATUM: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La chambre du peuple a transmis un postulat Bäumlin (ps, BE) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport explicatif concernant le rapport sur la politique extérieure dans les années nonante, le rapport sur la politique de la Suisse en faveur des droits de l'homme en 1982 et les activités de la Suisse au sein de l'OSCE. Ce **rapport complémentaire** devrait permettre aux départements et offices associés à la rédaction d'exposer leurs **divergences** afin de les aplanir dans les domaines de la politique économique extérieure et du développement.¹⁰

Beziehungen zu internationalen Organisationen

POSTULAT

DATUM: 10.03.1992
ANDRÉ MACH

Lors de la session parlementaire du mois de mars, le Conseil des Etats a adopté par 22 voix contre 15 un **postulat Weber (AdI, ZH)** qui invitait le Conseil fédéral à examiner le **dépôt immédiat d'une demande d'adhésion de la Suisse à la CE** et à en informer le parlement avant le début de la session d'été. La majorité des sénateurs a estimé qu'une telle demande clarifierait le débat sur l'Europe et permettrait une plus grande transparence pour les citoyens dans l'orientation de la politique européenne du Conseil fédéral. Par la suite, le groupe de travail parlementaire «Communauté européenne», composé de 45 députés, a fait savoir qu'il était favorable au dépôt immédiat d'une demande d'ouverture de négociation avec la CE. Les partis socialistes des cantons romands ont exprimé la même requête dans une résolution envoyée au Conseil fédéral.¹¹

POSTULAT

DATUM: 27.08.1992
ANDRÉ MACH

La chambre basse a transmis le deuxième point d'un postulat de sa commission de politique extérieure qui invite le Conseil fédéral à entamer **une procédure de ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe**; par contre, elle a rejeté le premier point qui proposait de ratifier la charte européenne de l'autonomie locale.¹²

POSTULAT

DATUM: 29.04.1993
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil national a adopté un **postulat Robert (pe, BE)** qui demande au Conseil fédéral d'intervenir auprès des organisations internationales en faveur de la nomination d'une déléguée spéciale de l'ONU chargée de faire un rapport sur les **mauvais traitements et les viols** dont sont victimes **les femmes de l'ex-Yougoslavie**. En revanche, il a rejeté un postulat Bär (pes, BE) (92.3577) qui priait le Conseil fédéral de soutenir la proposition d'envoyer des casques bleus journalistes en ex-Yougoslavie.¹³

POSTULAT
DATUM: 08.10.1993
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le Conseil national a transmis comme postulat une motion Misteli (pes, SO) qui invite le Conseil fédéral à demander à la **représentation suisse auprès de la Banque mondiale** (BM) de défendre les positions suivantes: soutenir les recommandations du rapport Wapenhans – rapport interne d'un groupe de travail sur l'exécution des programmes de la BM –, faire évaluer par des organes indépendants les programmes de la BM, qui sont souvent contestés par les populations indigènes, et créer une instance de recours contre ces programmes à laquelle pourraient s'adresser les populations concernées.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 06.10.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Meier (pdc, LU) invitant le Conseil fédéral à oeuvrer, au sein du **FMI**, en faveur de **réformes institutionnelles** en vue de favoriser l'ouverture de la politique d'information, d'améliorer les possibilités de participation des organisations privées et de mettre sur pied une instance de contrôle efficace et indépendante.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 07.10.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un **postulat Fritschi** (prd, ZH) invitant le Conseil fédéral à présenter aux Chambres un rapport exposant comment, au lendemain du non aux Casques bleus, **l'armée** pourrait participer plus activement à la **promotion de la paix**. Le gouvernement est également prié d'envisager la possibilité de développer le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe et de présenter un rapport à ce sujet.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 12.12.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a, en outre, transmis comme postulat la **motion Roth** (pdc, JU) invitant le Conseil fédéral à transférer les **moyens financiers** prévus pour la création d'un contingent de Casques bleus sur un compte auprès du **DFAE** destiné à des mesures suisses en faveur du maintien et de la construction de la paix.¹⁷

POSTULAT
DATUM: 16.12.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Schoch (prd, AR) priant le gouvernement de faire en sorte que la Suisse lance une offensive diplomatique auprès de tous les gouvernements, afin que le **CICR** puisse remplir ses tâches humanitaires en **Bosnie-Herzégovine** et que les Conventions de Genève soient respectées par toutes les parties contractantes. De son côté, la Chambre du peuple a classé ce même postulat qui lui a été soumis par le député radical bernois François Loeb (94.3454).¹⁸

POSTULAT
DATUM: 09.03.1995
LIONEL EPERON

La Chambre haute a transmis un postulat Simmen (pdc, SO) invitant le Conseil fédéral à réexaminer, dans le cadre du Cycle d'Uruguay, les **tarifs préférentiels** pratiqués en faveur des pays en développement et à en réduire les taux de manière à favoriser les échanges. Le gouvernement a par ailleurs été prié de renoncer à grever les biens provenant de ces pays en fonction de leur degré de transformation.¹⁹

POSTULAT
DATUM: 24.03.1995
LIONEL EPERON

Animé des mêmes préoccupations, le Conseil national a transmis un postulat Meyer (ps, BL) priant le gouvernement d'élaborer un projet visant, lui aussi, à **assurer l'avenir des organisations internationales à Genève**. Le texte demande en particulier d'examiner les nouvelles organisations internationales qui auraient un effet de synergie sur celles déjà établies à Genève ainsi que les moyens financiers à engager pour en accueillir d'autres. Le Conseil fédéral est par ailleurs chargé d'indiquer la voie qu'il entend suivre pour allouer les fonds toujours plus importants que nécessitent ces organisations.²⁰

POSTULAT
DATUM: 24.03.1995
LIONEL EPERON

Le Conseil national a rejeté un postulat Haering (ps, ZH) qui invitait le gouvernement à publier dans la Feuille fédérale un **rapport annuel sur les activités de la Suisse au sein de l'OSCE** ainsi que le rapport annuel du secrétaire général de l'organisation.²¹

POSTULAT
DATUM: 22.03.1996
LIONEL EPERON

A l'échelon parlementaire, la Chambre du peuple a décidé de transmettre un postulat Fankhauser (ps, BL) priant le Conseil fédéral de prendre une série de dispositions visant à mettre fin aux graves mutilations causées par les **mines antipersonnel** et de soumettre éventuellement au parlement les bases légales nécessaires.²²

POSTULAT
DATUM: 24.09.1996
LIONEL EPERON

Le Conseil national a examiné un postulat Vollmer (ps, BE) qui - dans l'optique de favoriser la participation du parlement à la politique extérieure - priait le Conseil fédéral d'envisager la possibilité de déléguer aux Chambres la compétence de décider de la participation ou non de la Suisse aux **augmentations de capital** du Fonds monétaire international (FMI). Le postulant devait néanmoins retirer sa requête après que le gouvernement eut estimé qu'un tel transfert de compétence ne se justifiait pas du moment que ces augmentations sont financées par la Banque nationale et qu'elles n'ont dès lors pas d'effet sur le budget de la Confédération.²³

POSTULAT
DATUM: 20.06.1997
LIONEL EPERON

La Chambre du peuple a transmis un postulat Meyer (ps, BL) invitant le Conseil fédéral à présenter au parlement **une stratégie d'avenir pour la Genève internationale**. A ce titre, le postulant entend que soient précisés le rôle futur de la Cité de Calvin dans ce domaine, la façon avec laquelle les conventions seront conclues avec les organisations internationales (notamment en ce qui concerne le remboursement des amortissements sur les immeubles loués), ainsi que le rôle de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et les éventuelles adaptations qui devront être apportées à cet organisme.²⁴

POSTULAT
DATUM: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Lors d'une session spéciale, l'assemblée générale de l'ONU a sollicité **la mise en place par la Suisse d'une commission d'experts** chargée d'étudier la politique d'implantation de colonies menées par Israël. Cette requête de l'ONU a fait suite à l'adoption d'une résolution condamnant la politique de l'Etat hébreu et exigeant l'application de la quatrième Convention de Genève (protection de la population civile en temps de guerre) dont la Suisse est dépositaire. Le Conseil national a transmis à ce sujet un postulat de sa Commission de politique étrangère (CPE) qui demandait également que dans le cadre du processus de paix, le Conseil fédéral débloque un crédit permettant de poursuivre la coopération au développement ainsi que l'aide humanitaire avec la Palestine. Le gouvernement a toutefois précisé que la poursuite du programme spécial en faveur de la Palestine était intégrée dans la planification financière de la DDC et ne ferait pas l'objet d'un nouveau crédit.²⁵

POSTULAT
DATUM: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Afin de **célébrer le 60ème anniversaire de la Conférence d'Evian**, le Conseil national a transmis un postulat priant le Conseil fédéral de promouvoir ou organiser une conférence internationale à Genève. Cette conférence serait consacrée à la politique menée à l'égard des réfugiés avant et pendant la Seconde guerre mondiale.²⁶

POSTULAT
DATUM: 03.09.1998
FRANÇOIS HUGUENET

En réponse au postulat Gross, le Conseil fédéral a rendu un **rapport sur les relations entre la Suisse et l'Organisation des Nations Unies (ONU)**. Il y a confirmé qu'il souhaitait réaliser l'objet stratégique de l'adhésion à l'ONU aussi rapidement que cela était politiquement possible. Depuis le refus par le peuple de l'arrêté fédéral sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU en 1986, les relations avec le système onusien ont été nombreuses. En matière de **politique de la paix**, la Confédération s'associe depuis 1990 à titre autonome aux sanctions économiques de l'ONU. Elle a également augmenté le personnel et l'aide qu'elle met à disposition de l'organisation (diplomates, experts pour l'UNSCOM, unités sanitaires, observateurs, inspecteur général de la FORPRONU, avions, contributions financières, organisation de cours de formation) et accordé des droits de survol à la FORPRONU et à l'IFOR / SFOR lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Depuis, 1996, la Suisse est aussi membre de plein droit de la Conférence de Genève sur le désarmement, une institution créée sur mandat de l'ONU. Elle a organisé des pourparlers de paix sous son égide et détient encore, sur le plan des bons offices, cinq mandats de protection. A Genève, elle a aussi inauguré cette année un Centre de déminage censé principalement soutenir l'ONU dans son action. Sur le plan des **droits de l'homme**, la Suisse a adhéré aux principales conventions et dans le cadre de l'ONU, a même participé à l'élaboration de certaines d'entre elles. Elle a joué un rôle actif au sein de la Commission des droits de l'homme et s'est vu confié plusieurs mandats de

rapporteur spécial. Elle met également à disposition des Nations Unies des moyens financiers et humains (experts, observateurs) et soutient les tribunaux institués par l'ONU pour juger les criminels de guerre. Concernant **l'accroissement de la prospérité commune et la réduction des inégalités**, la Confédération soutient fortement les programmes d'aide humanitaire de l'ONU et leur consacre un tiers de son aide humanitaire totale (notamment PNUD, FNUAP, UNICEF). L'octroi de ces sommes – correspondant à 70% de ses dépenses au sein du système onusien – permet à la Suisse d'être presque toujours membre de plein droit des conseils d'administration des institutions concernées. Dans le domaine économique, la Suisse est membre à part entière de la CEE/ONU. Elle est également un pivot des relations entre l'ONU et l'économie privée de par les nombreuses institutions qu'elle héberge. Au sujet de la **protection du milieu naturel**, la Confédération a renforcé sa présence dans différentes institutions de l'ONU (Commission du développement durable, Bureau du PNUE et a été une partenaire active à plusieurs reprises (Convention de Bâle, Sommet de la Terre, session spéciale Rio +5). Elle est aussi signataire de diverses autres conventions ayant trait à la protection de l'environnement.²⁷

POSTULAT

DATUM: 18.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a réitéré sa volonté de soutenir la Genève internationale. Il a affirmé dans un rapport qu'il ciblerait ses efforts sur des domaines prioritaires tels que les droits de l'homme et le développement durable et qu'il entendait y consolider la présence internationale par la qualité plutôt qu'en tentant de l'augmenter. La ville de Genève compte une vingtaine d'organisations internationales et quelques 120 ONG. Près de 140 Etats y sont représentés et 30'000 personnes sont employées dans ce secteur. Ce rapport a été publié peu après un postulat Maury Pasquier (ps, GE), transmis par le Conseil national, qui priait le Conseil fédéral de présenter un rapport annuel sur la «Genève internationale», afin que les parlementaires aient d'autres occasions de s'exprimer sur le sujet que lors de demandes de crédits de construction.²⁸

POSTULAT

DATUM: 19.03.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil national a transmis un postulat Vollmer (ps, BE) demandant au Conseil fédéral d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'une adhésion de la Suisse à l'**International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA)**. Située à Stockholm, cette organisation comprend actuellement 24 membres (19 Etats et 5 ONG) et est active dans le domaine de la promotion de la démocratie ainsi que dans la consolidation des processus électoraux. La Confédération finance cet organisme depuis 1995 et y bénéficie d'un statut d'observateur.²⁹

POSTULAT

DATUM: 20.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Après l'avoir rejeté, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a transmis sous forme de postulat une **initiative du canton du Valais** en faveur de l'ajout d'une clause environnementale et sociale dans les accords entre la Confédération et l'OMC. Soutenue par Christiane Brunner (ps, GE), l'initiative valaisanne a été finalement rejetée par les deux chambres du parlement par 66 voix contre 47.³⁰

POSTULAT

DATUM: 17.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil des Etats a adopté par 13 voix contre 10 un postulat Simonetta Sommaruga (ps, BE) chargeant le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité et les conditions de la **participation au CERS**. Cet organe constitue l'une des réformes prévues au sein de l'UE suite à la crise des marchés financiers des années précédentes. Il est chargé d'identifier les risques menaçant le système financier dans son ensemble, ainsi que d'avertir et de conseiller les Etats membres. La conseillère aux Etats a estimé qu'au vu de la logique transfrontalière des marchés financiers et de l'importance de la place financière helvétique sur le continent, il est de l'intérêt de la Confédération d'être représentée au CERS pour obtenir des informations et défendre ses intérêts.³¹

POSTULAT

DATUM: 08.03.2011
ANITA KÄPPELI

Der Nationalrat lehnte zwei Postulate seiner Aussenpolitischen Kommission (APK-NR) ab. Das eine hätte vom Bundesrat einen Bericht mit der genauen Darstellung gefordert, welche der **ILO-Konventionen** die Schweiz ohne grossen gesetzgeberischen Aufwand ratifizieren könnte. Ebenfalls sollte darin die Bedeutung dieser Konvention für die Schweiz sowie die Haltung der Sozialpartner zu einer potenziellen Ratifikation erläutert werden. Das andere Postulat hätte von der Schweiz ein internationales Engagement bei der Welthandelsorganisation (WTO) für die Zuerkennung des **Beobachterstatus an die**

ILO gefordert.³²

POSTULAT
DATUM: 22.03.2013
EMILIA PASQUIER

Souhaitant plus de clarté quant à l'**efficacité des contributions versées au FMI**, le groupe des Verts a déposé un postulat au Conseil national. Les écologistes souhaitent notamment que soit comparée l'évolution économique et sociale des pays ayant sollicité l'aide du FMI par rapport à d'autres pays l'ayant refusée. Le postulat a été adopté par le Conseil national.³³

POSTULAT
DATUM: 07.06.2013
EMILIA PASQUIER

En réponse à la volonté du gouvernement suisse de déposer sa **candidature pour un poste non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU**, la CPE-CN a rédigé un postulat demandant que le Conseil fédéral fasse parvenir un rapport au parlement en thématissant notamment la compatibilité d'une telle candidature avec la neutralité suisse. Le parlement a traité cet objet en même temps que l'initiative parlementaire Stamm (udc, AG; 12.479). Cette dernière demande que la candidature suisse soit validée par le parlement et soit de plus soumise au référendum facultatif. La revendication du politicien argovien n'a pas été soutenue par le parlement qui s'est exprimé par 107 voix contre 69 contre le projet. Le postulat de la commission a quant à lui trouvé grâce aux yeux des parlementaires.³⁴

Entwicklungspolitik

POSTULAT
DATUM: 28.09.2018
AUDREY BOVEY

Le 28 septembre 2018, le Conseil national a adopté le postulat «**UNRWA. Bilan et perspectives après 70 ans**», déposé par Philippe Nantermod (plr, VS). Par son intervention, le conseiller national valaisan invite le Conseil fédéral à se pencher sur le développement historique de l'UNRWA au Proche-Orient, sur les relations qu'entretient la Suisse avec l'organisation œuvrant pour les personnes réfugiées de Palestine – notamment sous l'angle des contributions d'aide publique au développement versées par la Confédération –, ainsi que sur les accusations d'antisémitisme, d'incitation au terrorisme ou de discrimination positive auxquelles l'organisme des Nations Unies est régulièrement confronté.

Au mois de mai 2018, le conseiller fédéral Ignazio Cassis avait laissé entrevoir certaines critiques quant à l'action de l'agence onusienne, considérée alors comme un obstacle à la paix au Proche-Orient. «Tant que les Palestiniens vivront dans des camps de réfugiés, ils caresseront le rêve de rentrer un jour dans leur patrie», confiait le chef du DFAE à la NZZ. Le Conseil fédéral s'est néanmoins prononcé en faveur de l'acceptation du postulat Nantermod, tout en rappelant l'importance de l'UNRWA «pour la stabilité dans la région et la lutte contre la radicalisation».³⁵

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Internationale Finanzinstitutionen

POSTULAT
DATUM: 20.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec une économie ouverte sur l'économie internationale et une place financière comme pilier majeur de notre économie, il est important, selon Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), que la Suisse participe activement à la stabilité de l'ordre financier et monétaire international. Elle demande donc un **rapport sur la stratégie à suivre pour la Suisse afin de contribuer à un système financier et monétaire international pérenne**. Le Conseil fédéral, convaincu par les arguments de la parlementaire, a proposé d'accepter le postulat. Lors du vote, le Conseil national l'a adopté tacitement. Dans son rapport, le Conseil fédéral a montré comment la Suisse s'implique au sein des organes financiers internationaux. Il a notamment souligné l'importance du Fonds monétaire international (FMI) comme garant de la stabilité de l'ordre monétaire international.³⁶

Öffentliche Finanzen

Indirekte Steuern

POSTULAT
DATUM: 25.06.1999
DANIEL BRÄNDLI

Im Nationalrat forderten ein **Postulat der Grünen Fraktion** (Po. 98.3417) und ein Postulat Weber (sp, AG) (Po. 98.3385), vom Bundesrat, den Beschluss rückgängig zu machen. Allerdings hatte der Ständerat die bundesrätliche Vorlage im vergangenen Jahr mit 22 zu 8 Stimmen bereits akzeptiert. **Das IOK verzichtete** dann überraschend vor der Behandlung im Nationalrat **auf das Mehrwertsteuergeschenk**. Hingegen hielt es an der ausgehandelten allgemeinen Steuerbefreiung fest; damit bereitete es auch dem Seilziehen um den Sitz des IOK ein Ende. Verschiedene europäische Städte hatten um den zukünftigen Sitz des IOK gebuhlt und Steuergeschenke in Aussicht gestellt. Die Grünen sowie Weber zogen daraufhin ihre Vorstösse wieder zurück.³⁷

Bildung, Kultur und Medien

Kultur, Sprache, Kirchen

Sprachen

POSTULAT
DATUM: 06.10.2000
MARIANNE BENTELI

Der Nationalrat hiess ein in erster Linie von Abgeordneten aus der Romandie und dem Tessin mitunterzeichnetes Postulat Scheurer (lp, NE) für einen Beitritt der Schweiz zur Union latine gut. Diese 1954 ins Leben gerufene Organisation zählt heute 33 Mitgliedstaaten auf vier Kontinenten; ihr Betätigungsfeld ist insbesondere **kultureller Art und reicht von Sprache und Literatur bis hin zu Kino und bildender Kunst**. Der Bundesrat erachtete den Beitritt im jetzigen Zeitpunkt nicht als vorrangig, erklärte sich aber bereit, die Frage innerhalb der Zielsetzungen für die nächste Legislatur zu prüfen, weshalb er bereit war, das **Postulat entgegen zu nehmen**.³⁸

-
- 1) Amtl. Bull. NR, 1993, S. 919 f.
 - 2) Amtl. Bull. StR, 1994, S. 1341 f.
 - 3) AB NR, 2014, S. 540; Po. 13.3805
 - 4) AB NR, 2014, S. 540 ; Po. 13.4304
 - 5) AB NR, 2104, S. 1832; Po. 13.4155; BZ, 8.7.14; LZ, NZZ, 17.9.14; AZ, CdT, NZZ, 3.11.14
 - 6) Po. 14.3489
 - 7) AB SR, 2018, S. 25 f.; Po. 17.4017
 - 8) BO CN, 1991, p.1322s.; BO CN, 1991, p.1342ss.; Presse du 15.-30.1.91.
 - 9) BO CN, 1995, p. 949 s.
 - 10) BO CN, 1998, p. 1526 s.
 - 11) BO CE, 1992, p.141ss.; BO CN, 1992, p.330s.; Presse des 11.3., 5.5. (groupe parlementaire) et 15.5.92 (PS romands).
 - 12) BO CN, 1992, p.1450s.
 - 13) BO CN, 1993, p. 849 ss.; BO CN, 1993, p. 851 s.
 - 14) BO CN, 1993, p. 1976 ss.; NQ et LM, 20.3.93 (rapport Wapenhans); LNN, 24.9.93.
 - 15) BO CE, 1994, p. 1057 s.
 - 16) BO CN, 1994, p. 1905 s.
 - 17) BO CE, 1994, p. 1271 s.
 - 18) BO CE, 1994, p. 1272 s.; BO CN, 1994, p. 2471 s.
 - 19) BO CE, 1995, p. 249.
 - 20) BO CN, 1995, p. 950 s.
 - 21) BO CN, 1995, p. 951.
 - 22) BO CN, 1996, p. 584 s.
 - 23) BO CN, 1996, p. 1553.
 - 24) BO CN, 1997, p. 1481.
 - 25) BO CN, 1998, p. 1527; NZZ, 19.3.98.
 - 26) BO CN, 1998, p. 1527 s.
 - 27) BO CN, 1998, p. 1054 ss.
 - 28) BO CN, 1998, p. 2845 s.; TG, 12.11.98 (rapport du CF).
 - 29) BO CN, 1999, p. 501 s.
 - 30) BO CE, 2000, p. 125 s.; BO CN, 2000, p. 663 s.
 - 31) BO CE, 2010, p. 298 s.
 - 32) AB NR, 2011, S. 247 ff.
 - 33) Po. 12.4016: BO CN, 2013, p. 511.
 - 34) BO CN, 2013, p. 715ss.
 - 35) BO CN, 2018, p. 1733; LZ, 17.5.18; LT, 18.5.18; BaZ, SGT, 19.5.18; SoZ, 20.5.18
 - 36) BO CN, 2016, p.233; Rapport 15.3434
 - 37) AB NR, 1999, S. 823 f.; Presse vom 18.2.99; NZZ, 25.6.99; Verhandl. B.vers., 1999, I, Teil II, S. 119
 - 38) AB NR, 2000, S. 1196